

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 13
- suffrages exprimés : 13
- pour : 13

**DÉLIBÉRATION n° B2025/082**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.**

**Présents :** Bernard PLANO, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE et Didier FAVARO.

**Absents excusés :** Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Maurice LOUDET, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

**Objet : Finances – Patrimoine- Travaux sur l'aire d'accueil des gens du voyage**

La société VAGO, le gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage, a dressé un état des lieux des travaux à réaliser au niveau de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Plusieurs sociétés ont été consultées pour différents travaux.

Parmi les devis présentés, Monsieur le vice-président en charge du patrimoine propose de traiter certaines priorités.

Il propose de retenir la proposition de la société PCT pour un montant de 2000 € HT consistant en la réparation d'un drain cassé sous chaussée, au niveau de l'édicule 8 et d'une prestation d'hydrocurage.

Il propose aussi de retenir le devis de la société ADEC chiffré à 3 394,57 € HT. Cette prestation consiste en la fourniture des électrovannes et de mise en service de 10 vannes motorisées (commandables à distance pour la gestion du circuit de l'aire d'accueil).

Les membres du Bureau sont invités à délibérer.

**LE BUREAU**

**Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,**

**DECIDE**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer un devis avec la société PCT pour un montant de 2 000 € HT, pour la réparation d'un drain sous chaussée et des prestations d'hydrocurage,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le devis de la société ADEC pour la fourniture et la mise en service d'électrovannes, d'un montant de 3 394,57 € HT.**

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Alain PIASER



Publiée le 11 JUIN 2025

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20250527-2025-082B-DE  
Date de télétransmission : 11/06/2025  
Date de réception préfecture : 11/06/2025